



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2013-13-02 modifiant le Règlement
RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan des affectations**

Le plan des affectations annexé au Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation *Commerciale artérielle* à même une partie d'une aire d'affectation *Résidentielle faible densité*, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 17 mars 2014

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 26 AVRIL 2014